

Antoine Joseph DELATTRE

N^o 18
 Delattre
 Antoine Joseph

approuvons la
 surenchaise du
 mot charlotte
 a la douzieme
 ligne de l'acte
 sci contra.

Carrelle

L'an mil huit cent quarante trois, le deuxieme jour du mois
 De novembre, a huit heures du matin, en la mairie et par
 devant nous Louis Beffart Maire officier de l'etat civil
 de la Commune de Bizonne, Canton et arrondissement
 de Saint-Omer, Département du Pas de Calais, ont
 comparu Augustin Joseph Napoleon Carouille age de
 trente deux ans, marié et domicilié, et Francois Joseph Delattre
 age de soixante deux ans, mariés et tous deux domiciliés
 en cette Commune. Lesquels nous ont déclaré qu'Antoine-
 Joseph Delattre age de soixante quatre ans, marié et
 domicilié en cette Commune, veuf en première
 nocce de Charlotte Joseph Sébant épouse en seconde
 nocce de Marie Thérèse Kerkan, fils légitime de feu Vincent
 Joseph Delattre et de Catherine Joseph Sébant, est décédé



en la demeure sise en cette Commune hier a cinq heures
 du soir, l'adite déclaration faite par les sieurs Augustin
 Joseph Napoleon Carouille et Francois Joseph Delattre
 ci dessus dénommés, le premier parent au degré de
 beau fils, et le second aussi parent au degré de
 père nous étant assurés du décès par notre transport
 auprès de la personne décédée nous en avons sur le champ
 dressé le présent acte. lecture faite, le premier témoin
 a signé avec nous le second témoin a déclaré ne savoir
 signer de ce interpellé.

Carrelle